

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 07.02.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	<b>Akepox 1016 Micro Filler Komp. A</b>
Code du produit:	11786,11789,11792,11795
No CAS:	2530-83-8
Numéro CE:	219-784-2
Numéro d'enregistrement	01-2119513212-58
UFI:	5JG2-701H-W006-5WPD

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Emploi de la substance / de la préparation

Colle époxy pour résines

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:	AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH Lechstraße 28 D 90451 Nürnberg	Tel. +49(0)911 - 642960 Fax. +49(0)911 - 644456 e-mail info@akemi.de
-------------------------	---	--

#### Service chargé des renseignements:

Laboratoire

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH  
Tel. +49(0)911-64296-59  
Horaires de bureau :  
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30  
le Vendredi de 7:30 à 13:30  
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 07.02.2024

#### Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 1)

#### · **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

· Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· Détermination des propriétés

perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · **3.1 Substances**

· No CAS Désignation

2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

· Code(s) d'identification

· Numéro CE:

219-784-2

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 07.02.2024

#### Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 2)

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· Après ingestion:</li> <li>· <b><u>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</u></b></li> <li>· Risques</li> <li>· <b><u>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</u></b></li> </ul> | <p>Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.</p> <p>Dyspnée<br/>Toux<br/>Manifestations allergiques<br/>Risque d'incidents respiratoires.</p> <p>En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.</p> |
|---|---|

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b><u>5.1 Moyens d'extinction</u></b></li> <li>· Moyens d'extinction:</li> <li>· <b><u>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u></b></li> <li>· <b><u>5.3 Conseils aux pompiers</u></b></li> <li>· Equipement spécial de sécurité:</li> <li>· <u>Autres indications</u></li> </ul> | <p>Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.</p> <p>Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.<br/>Peut être dégagé en cas d'incendie:<br/>Monoxyde de carbone (CO)<br/>Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.</p> <p>Porter un vêtement de protection totale.<br/>Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.<br/>Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.<br/>Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.<br/>Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.</p> |
|--|---|

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</u></b></li> <li>· <b><u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</u></b></li> <li>· <b><u>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</u></b></li> <li>· <b><u>6.4 Référence à d'autres rubriques</u></b></li> </ul> | <p>Veiller à une aération suffisante.<br/>Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.</p> <p>Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.<br/>Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.<br/>En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.<br/>Diluer avec beaucoup d'eau.<br/>Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.</p> <p>Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).<br/>Assurer une aération suffisante.</p> <p>Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.<br/>Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.</p> |
|--|--|

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 07.02.2024

**Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A**

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
 Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
 N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
 Eviter la formation d'aérosols.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
 Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

**Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
 Protéger contre le gel.

**Classe de stockage:**

10

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Néant

**DNEL****2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	12,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	21 mg/kg bw/day (ARB)
		12,5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	21 mg/kg bw/day (ARB)
		5 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	147 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		43,5 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	147 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		43,5 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**PNEC****2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane**

PNEC (wässrig)	8,2 mg/l (KA)
	0,1 mg/l (MW)
	1 mg/l (SW)
	1 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,14 mg/kg Trockengew (BO)

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 10)


Révision: 07.02.2024

#### Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 4)

0,36 mg/kg Trockengew (MWS)

3,6 mg/kg Trockengew (SWS)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
  
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
  - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
  - Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
  - Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
  - Eviter tout contact avec les yeux.
  
- Protection respiratoire:
  - N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
  - Filtre provisoire:
  - Filtre A/P2
  - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
  
- Protection des mains:
  - Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
  - Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
  - recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:  
STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)
  - recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:  
Kresto Classic (<http://debstoko.com>)
  - recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:  
STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)
  
-  **Gants de protection**
  - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
  - À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
  - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
  
- Matériau des gants
  - Butylcaoutchouc
  - Caoutchouc fluoré (Viton)
  - Vitoject (KCL, Art No. 890)
  - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
  
- Temps de pénétration du matériau des gants
  - Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq$  6; 480 min
  - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 07.02.2024

### Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 5)

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc  
Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile  
Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)  
Caoutchouc chloroprène  
Camapren (KCL, Art\_No. 720, 722, 726)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir  
Gants en tissu épais

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- Couleur: Incolore
- Odeur: faible
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 120 °C
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: Non déterminé.
- Supérieure: Non déterminé.
- Point d'éclair 62 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH Non déterminé.
- Viscosité:
- Viscosité cinématique Non déterminé.
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur: Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,07 g/cm<sup>3</sup>
- Densité relative. Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.

#### 9.2 Autres informations

- Aspect: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Forme: Pâteuse
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'inflammation: Non déterminé.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 07.02.2024

**Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A**

(suite de la page 6)

· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif.
· <u>Test de séparation des solvants:</u>	non applicable
· <u>Masse moléculaire</u>	236,34 g/mol
· <u>Changement d'état</u>	
· <u>Vitesse d'évaporation.</u>	Non déterminé.

· <u>Informations concernant les classes de danger physique</u>	
· <u>Substances et mélanges explosibles</u>	néant
· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	néant
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	néant
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· <b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.2 Stabilité chimique</b>	
· <u>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</u>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines. Forte réaction exothermique aux acides. Réactions au contact des agents de réduction.
· <b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Gaz/vapeurs irritants

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· <b>11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</b>	
· <u>Toxicité aiguë</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	7.010 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.248 mg/kg (rabbit)

**2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane**

Oral	LD50	8.025 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL-Werte	≥5 mg/kg (mouse)

(suite page 8)







## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 07.02.2024

**Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A**

(suite de la page 8)

ECO/96h	44 mg/l (Cyprinus carpio)
NOEC	>100 mg/kg (Klärschlamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung) (OECD 209)
NOEC/21d	≥100 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
EC50/48h	324-710 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	255 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	55 mg/l (Cyprinus carpio) (OECD 203)
	276 mg/l (Iem)
	237 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets

06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
06 08 00	déchets provenant de la FFDU du silicium et des dérivés du silicium
06 08 99	déchets non spécifiés ailleurs

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant

(suite page 10)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 07.02.2024

**Nom du produit:** Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 9)

**· 14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

néant

**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

la substance n'est pas comprise

· VOC EU

0,0 g/l

**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 11)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 07.02.2024

**Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A**

(suite de la page 10)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

24.01.2023

· Numéro de la version précédente:

10

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3